

Sept heures et demie, P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill pour faire droit à la Compagnie d'assurance Agricole du Canada, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill du Sénat intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," et après y avoir siégé quelque temps M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Bowell* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

Les amendements faits au bill sont alors lus pour la première et la seconde fois et ils sont adoptés.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois,

*Résolu*, que le bill avec les amendements passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a passé avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill concernant la Compagnie d'express et de transport d'*Ontario*, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Jetté* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la Société des Missionnaires de la Bible Chrétienne du *Canada*," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité permanent des divers bills privés, et les règles 49 et 60 sont suspendues relativement à ce bill.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill du Sénat, intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'Association de construction de Montréal sous le nom de " La Compagnie de placement et de construction de Montréal," étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce, et les règles 49 et 60 sont suspendues relativement à ce bill.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi le Sénat communique à cette Chambre les témoignages entendus devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," et désire que les dits témoignages leur soient renvoyés.

M. *Cameron* propose, secondé par M. *McDonald* (*Toronto*), que le bill du Sénat